



Ligue du Lyonnais d'Haltérophilie,
Musculature, Force Athlétique et Culturisme



Vénissieux le 9 mai 2003

Guy FROMENT
7 Bd Novy Jicin
69200 Vénissieux

M. le Président de la FFHMFAC
M. Jean Paul BULGARIDHES

Par Fax et par e-mail

4 rue du Chemin VERT

94 500 CHAMPIGNY sur MARNE

Objet : Reversement des licences

Monsieur le président,

J'ai bien reçu ce jour le deuxième versement de la FFHMFAC relatif aux licences envoyées par les club du Lyonnais à la FFHMFAC.

Ne trouvant pas l'habituel tableau récapitulatif, j'ai opéré un contrôle avec le fichier des licences reçu le 7 mai 2003. J'ai constaté un écart important entre le total des sommes versées à ce jour à la ligue du Lyonnais (3 063,67 €) et le total des sommes qu'elle aurait du recevoir en raison du nombre de licences loisirs et compétitions reçues à la fédération au 7 mai 2003 (5 763,22 €).

Suite à mon entretien téléphonique de ce jour avec le trésorier et la directrice administrative de la FFHMFAC, il s'avère que la règle appliquée à ce jour n'a jamais été votée par le comité directeur de la fédération et qu'elle diffère très sensiblement de celle qui était appliquée et écrite (me semble-t-il) par la CNHMFAC.

La CNHMFAC versait en septembre, 10% du montant du total de la saison précédente, puis plusieurs versements, tous basés sur le versement de la totalité des sommes dues, en fonction du nombre de licences reçues au jour de l'envoi. Le dernier envoi était réalisé le 31 août.

Je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain comité directeur un point sur les versements "licences" de la FFHMFAC aux comités.

En vous remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Guy FROMENT